

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 5 mars 2012.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le cinquième jour du mois de mars, l'an deux mille douze à 20h00, au 7440 Marie-Victorin, Lotbinière.

Présences : Madame Sylvia Isabelle
Madame Solange Lemay
Madame Christine Lévesque
Monsieur Werner Banz
Monsieur François Lafleur formant quorum sous la présidence de monsieur Maurice Sénécal, maire.

Absence : Monsieur Richard Lemay
Madame Valérie LeJeune, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2012
3. Gestion budgétaire et approbation des comptes
4. Période d'informations ou commentaires du public
5. **Affaires courantes**
 - 5.1. I- Rapport : consultation du règlement 216-2011, réserve financière
 - 5.2. D- Rapport des arrérages de taxes
 - 5.3. D- Annulation de soldes résiduels au MAMROT
 - 5.4. D- Fabrication de jardinières
6. **Service à la population**
 - 6.1 **Aménagement du territoire**

D- Résolution d'appui à la FQM concernant l'objection de la municipalité de Lotbinière à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de la loi 89;

 - 6.1.1
 - 6.2 **Sécurité publique**
 - 6.2.1 D- Remplacement de gyrophares sur le véhicule servant à l'unité d'urgence
 - 6.3 **Travaux publics**
 - 6.3.1 D-Offre d'emploi occasionnel-temps plein pour le remplacement de congé de maladie de l'inspecteur municipal
 - 6.3.2 D-Résultat concernant les demandes de soumissions d'honoraires professionnels visant l'ingénierie et surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc à l'est du village
 - 6.3.3 D-Demande de préparation d'un cahier de charges à une firme d'ingénieurs concernant les travaux d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau, au quai de Lotbinière
 - 6.4 **Hygiène du milieu**
 - 6.5 **Loisirs et Familles**
 - 6.6 **Culture et Famille**
 - 6.6.1 D- Déléguée à la rencontre à la maison de la Famille
 - 6.6.2. I- État de la situation de la politique MADA
- 7- Période de questions : règlement # 178-2007 de la municipalité de Lotbinière
- 8- Levée de l'assemblée.

30-2012 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur François Lafleur
Appuyé par madame Sylvia Isabelle
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

31-2012 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2012

Il est proposé par monsieur Werner Banz
Appuyé par monsieur François Lafleur
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 février 2012 tel que transcrit au livre des délibérations.

Initiales du maire : _____
Secrétaire-trésorière: _____

32-2012 Gestion budgétaire et approbation des comptes

Les membres du Conseil ont reçu un rapport sur l'état des revenus & dépenses daté du 1^{er} mars 2012 et une liste des comptes à payer;

Il est proposé par madame Solange Lemay

Appuyé par madame Christine Lévesque

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Liste des comptes soumis pour un total de \$: 76 697.96\$

Les salaires de février 2012 représentent un montant de 14 752.07\$;

Service incendie : 372, rang Castor : 509.10\$; 6623, Marie-Victorin (Sainte-Croix) 132.00\$ et 30, Joly 132.00\$

Ces pièces justificatives sont déposées aux archives de la municipalité.

Certificat de crédits suffisants # 276

Période d'informations ou commentaires du public

Affaires courantes

Rapport : consultation du règlement 216-2011, réserve financière

La journée d'enregistrement pour l'approbation du règlement 216-2011, réserve financière pour les usagers des égouts s'est tenue le mercredi 22 février 2012.

À la fermeture de cette journée de consultation, aucune signature n'a été enregistrée pour invalider ledit règlement.

En conséquence, le règlement est approuvé.

33-2012 Rapport des arrérages de taxes

La directrice générale fait rapport des personnes qui n'ont pas payé les taxes municipales dues de l'année 2011;

Il est proposé par madame Sylvia Isabelle

Appuyé par monsieur Werner Banz

Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à transmettre à la MRC de Lotbinière les comptes de taxes non payés pour procéder à la vente pour non paiement des taxes.

34-2012 Annulation de soldes résiduels au MAMROT

Attendu que cette résolution abroge la résolution # 178-2011

Il est proposé par madame Solange Lemay

Appuyé par madame Christine Lévesque

Et résolu unanimement que la Municipalité de Lotbinière modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Lotbinière informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Lotbinière demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Initiales du maire : _____
 Secrétaire-trésorière: _____

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense *	Nouveau montant de l'emprunt *	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
177-2007	330 000\$	330 000\$	299 971\$	297 700\$					32 300\$
205-2010	2177 575\$	2 177 575\$	2 162 148\$	1 417 500\$		770 000\$			760 075\$

35-2012 Fabrication de jardinières

Attendu la soumission de la Pépinière Les Jardins Marie-Victorin (2002) inc. pour la fabrication des jardinières;

Attendu le prix de 37,00 \$ par jardinière et de 0.65\$ de crochets pour chacune, ainsi que des frais de 55,00 \$ pour la livraison totale;

Il est proposé par madame Sylvia Isabelle

Appuyé par monsieur François Lafleur

Et résolu unanimement d'autoriser cette dépense pour 59 jardinières représentant une somme de 2 276.35 \$ (deux mille deux cent soixante seize dollars et trente-cinq sous) plus les taxes.

Service à la population

Aménagement du territoire

36-2012 Résolution d'appui à la FQM concernant l'objection de la municipalité de Lotbinière à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de la loi 89;

Considérant que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

Considérant que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

Considérant que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

Considérant que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

Considérant que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

Considérant que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

Considérant que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

Considérant que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

Considérant qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

Considérant que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un des ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

Considérant les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

Initiales du maire : _____
Secrétaire-trésorière: _____

Considérant que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Il est proposé par monsieur Werner Banz
Appuyé par monsieur François Lafleur
Et résolu unanimement d'exprimer l'objection de la municipalité de Lotbinière à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi 89;

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

De transmettre la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Sécurité publique

37-2012 Remplacement de gyrophares sur le véhicule servant à l'unité d'urgence

Attendu qu'une demande du service incendie est présentée pour le remplacement de gyrophares pour l'unité d'urgence;

Attendu que ce remplacement servira à l'amélioration de la sécurité des lieux lors des interventions;

Il est proposé par madame Solange Lemay
Appuyé par monsieur François Lafleur
Et résolu unanimement d'autoriser la dépense de 857\$ plus taxes pour l'achat de nouveaux gyrophares de l'unité d'urgence.

Travaux publics

38-2012 Offre d'emploi occasionnel-temps plein pour le remplacement de congé de maladie de l'inspecteur municipal

Attendu que l'inspecteur municipal, est en congé de maladie pour une période indéterminée;
Attendu cette situation, la municipalité doit procéder à l'embauche d'un employé en remplacement;

Attendu que le processus d'offre d'emploi et d'engagement temporaire, doit se matérialiser;

Attendu qu'un comité devra être formé pour la sélection des candidats et les entrevues;

Il est proposé par monsieur François Lafleur
Appuyé par madame Christine Lévesque
Et résolu unanimement de faire paraître une offre d'emploi dans le journal local Le Phare, le journal Le Peuple de Lotbinière ainsi que sur le lien internet Québec municipal et qu'un comité de sélection sera formé concernant l'embauche du futur inspecteur municipal.

39-2012 Résultat concernant les demandes de soumissions d'honoraires professionnels visant l'ingénierie et surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc à l'est du village

Attendu le résultat des demandes de soumissions par invitations auprès de firmes d'ingénieur pour la conception des plans et devis et surveillance de travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc à l'est du village;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue lundi le 05 mars 2012;

Attendu l'étude des soumissions par le comité formé avec le système de pointage élaboré dans l'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur François Lafleur
Appuyé par monsieur Werner Banz
Et résolu unanimement d'accorder le contrat à la firme d'ingénieur ayant obtenu le pointage le plus élevé, soit à la firme d'ingénieur Roche, au montant de 34 200\$.

40-2012 Demande de préparation d'un cahier de charges à une firme d'ingénieurs concernant les travaux d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau, au quai de Lotbinière

Attendu que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune a procédé à l'autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune visant les travaux d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau dans le fleuve St-Laurent, au quai de Lotbinière;
Attendu que suite à cette autorisation la municipalité devra effectuer la préparation de documents en vertu d'un appel d'offres auprès d'entrepreneurs;

Initiales du maire : _____
Secrétaire-trésorière: _____

Il est proposé par monsieur François Lafleur
Appuyé par monsieur Werner Banz
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches en ce sens et défrayer les coûts éventuels jusqu'à un maximum de 2 500\$ (deux mille cinq cents dollars).

Hygiène du milieu

Loisirs et Familles

Culture et Familles

41-2012 Rencontre à la maison de la famille

Attendu la rencontre annuelle prévue pour les Responsables des questions familiales à la Maison de la famille de Lotbinière à Saint-Apollinaire qui se tiendra le 10 mars prochain;
Il est proposé par madame Christine Lévesque
Appuyé par madame Sylvia Isabelle
Et résolu unanimement d'autoriser madame Solange Lemay, responsable pour notre municipalité, d'assister à la rencontre et de payer les frais de kilométrage & repas relatifs à cette activité.

État de la situation de la politique MADA

Mme Solange Lemay, responsable, nous résume la rencontre de consultation qui s'est tenue le 19 février dernier, concernant le volet aîné. Elle nous informe aussi de l'évolution du dossier PFM et de la politique MADA, et nous indique que la future rencontre aura lieu le 16 mars prochain.

Période de questions : règlement #178-2007 de la municipalité de Lotbinière

42-2012 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur François Lafleur
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20h40

Constat

Par sa signature, le maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Maurice Sénécal, maire

Valérie LeJeune, dir. gén. et sec.-trés.

FIN DU PROCÈS-VERBAL